## COMMERCE.

49.—Expéditions de grain par vaisseaux et par voie ferrée exclusivement, de Fort William et de Port Arthur, pour les années de récolte terminées le 31 août 1912 et 1913.

Grain.	1911–12.			1912–13.		
	Vaisseaux.	Voies ferrées.	Totaux.	Vaisseaux.	Voies ferrées.	Totaux.
Blé— Nº 1 dur Nº 1 du	Boiss. 364	Boiss. 3,681	Boiss. 4,045	Boiss. 216,739	Boiss. 23,812	Boiss. 240,551
nord Nº 2 du	2,687,048	241,039	2,928,087	12,543,518	1,164,507	13,708,025
nord Nº 3 du	11,960,624	816,655	12,777,279	32,330,989	3,819,900	36,150,889
nord Classific.	20,818,864	2,402,597	23,221,461	25,656,393	1,321,331	26,977,724
diverses Criblures	52,158,797 211,715	11,398,184 241,323	63,556,981 453,038		4,035,573	30,878,828 1,271,568
Total, blé	87,837,412	15,103,479	102,940,891	98,862,462	10,365,123	109,227,585
Avoine Orge Graine de lin Seigle		293,010 1,443,328	3,227,899 5,598,158	8,776,003 15,927,287	1,186,922 700,094	9,962,925
Total, grain	115,702,078	23,620,833	139,322,961	151,614,237	17,767,565	169,381,802

Primes sur le fer et l'acier.—Ce fut en 1883 que fut accordée pour la première fois, une prime de \$1.50 par tonne de 2,000 livres, sur le fer en gueuse provenant du minerai canadien. Cette prime fut continuée d'année en année, jusqu'au 30 juin 1886. Le premier juillet 1886, le taux fut réduit à \$1.00 par tonne, et demeura le même jusqu'au 30 juin 1892. Du premier juillet 1892 au 30 juin 1897, il remonta à \$2.00 par tonne, et du 28 juin 1897 au 23 avril 1902, les taux furent de \$3.00 par tonne de fer provenant du minerai canadien, et de \$2.00 par tonne pour celui qui provenait du minerai étranger. On établit alors une échelle mobile de taux, accordant d'abord \$2.70 au fer provenant du minerai canadien et \$1.80 à celui du minerai étranger; d'après cette échelle, en 1906, les taux n'étaient plus que de \$1.05 par tonne pour le fer du minerai canadien, et de 70 cents par tonne de fer provenant du minerai étranger. En 1907, on autorisa une nouvelle échelle mobile d'après laquelle, pendant les années civiles 1907 et 1908, on paya \$2.10 pour le fer provenant du minerai canadien, et \$1.10 pour celui du minerai étranger; en 1909, les taux furent respectivement de \$1.70 et de 70 cents, tandis qu'en 1910, ils furent de 90 cents et de 40 cents. Le 31 décembre 1910, la prime sur le fer en gueuse cessa, excepté pour celui que l'on retirait, par procédé électrique, du minerai canadien. Cependant, il ne s'est encore fait aucune réclamation pour le fer en gueuse produit de cette façon.

C'est à partir du 27 mars 1894 qu'on accorda pour la première fois une prime sur l'acier fabriqué au Canada; le taux en était de \$2.00 par tonne, et a été maintenu jusqu'au 30 juin 1897. Il fut ensuite de \$3.00 par tonne, du premier juillet 1897 au 23 avril 1902, époque où l'on établit une échelle mobile accordant d'abord \$2.70 par tonne,